



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et à Mme FAULE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2025-117 : RÉGIE DU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE ROMAIN ROLLAND :
AJOUT DE TARIFS

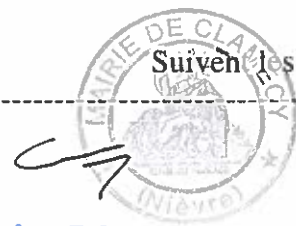
Monsieur le Maire propose de mettre en vente à la boutique du musée d'art et d'histoire Romain Rolland les sacs en tissu et porte-clés estampillés "Fête médiévale Clamecy" non-vendus lors de la Fête médiévale 2025.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs suivants et de les intégrer dans la régie du musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland :

- * Sac en tissu : 6 euros.
- * Porte-clés : 3 euros.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire